

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'APPEP**  
**1<sup>er</sup> décembre 2018**

**MOTIONS**  
**SUR LA RÉFORME DU BACCALAURÉAT ET DU LYCÉE**

***La réforme de l'enseignement de la philosophie***

**Motion 1. HLP**

L'APPEP conteste le projet de la spécialité « Humanités, littérature et philosophie ». Elle considère qu'il ne peut en aucune manière se substituer à l'enseignement approfondi de la philosophie tel qu'il existait en Terminale L. Il aura pour conséquence d'affaiblir la place de la philosophie dans le Secondaire et le Supérieur.

Elle dénonce la concurrence entre les disciplines induite par la nouvelle organisation du lycée. Les professeurs de lycée seront non seulement conduits à convaincre les élèves de seconde, ignorant tout de la philosophie, et leurs parents pour qu'ils choisissent la spécialité qu'ils enseignent, mais également à persuader leurs propres élèves de Première de confirmer leur choix en Terminale. La relation pédagogique en sera altérée et la justesse de l'évaluation compromise.

Dans le cadre de l'application éventuelle de cette réforme, elle affirme que le cadre horaire de l'enseignement de cette spécialité ne doit pas varier d'un lycée à l'autre. Elle demande qu'il soit clairement mentionné que cette spécialité est enseignée exclusivement par les professeurs de lettres et de philosophie. Une préparation sérieuse et équitable des candidats au baccalauréat exige que les élèves aient chaque année dans tous les établissements le même nombre d'heures dans chaque discipline composant cette spécialité, soit deux heures en Première et trois heures en Terminale.

Elle exige que la spécialité HLP soit proposée dans tous les lycées préparant au baccalauréat général et que des garanties soient données pour son maintien, de sorte que les services des professeurs ne soient pas chaque année remis en question. Elle s'inquiète d'apprendre que dans certaines Académies on envisage que le seuil fixé pour l'ouverture de la spécialité soit de 35 élèves.

L'APPEP s'étonne que le CSP n'ait pas jugé utile de rendre publiques les épreuves de baccalauréat de cet enseignement de spécialité. Elle rappelle que l'épreuve doit être composée de deux parties distinctes, une de lettres, l'autre de philosophie, chacune corrigée par un professeur de la discipline concernée.

L'APPEP déplore que le programme d'HLP pour la classe de Première ne fasse pas clairement appel à une réflexion sur des notions, comme elle en avait fait la proposition, mais à des thèmes rapportés à des périodes historiques. Elle considère qu'il y a là une rupture avec l'enseignement de la philosophie tel qu'il était jusque là pratiqué en France.

L'APPEP demande que soit rendue publique la synthèse de la consultation sur le programme d'HLP pour la classe de première.

Elle demande qu'il soit tenu compte de ses résultats.

Elle réclame qu'il soit laissé du temps au GEPP pour reprendre son projet, en fonction de ceux-ci.

## **Motion 2. L'enseignement commun.**

L'APPEP rappelle son attachement à un programme de notions, choisies parmi les plus communes qui renvoient à l'expérience familière des élèves et aux usages de la langue.

Elle demande que le nombre de notions soit sensiblement inférieur à l'actuel programme.

Elle souhaite que la dissertation et l'explication de texte soient définies dans le programme, de sorte que soit évitée toute conception trop formelle de ces exercices et de l'épreuve du baccalauréat.

L'APPEP demande à être entendue par le GEPP chargé de l'élaboration du projet de programme d'enseignement commun.

## **Conditions de l'enseignement de la philosophie dans les séries technologiques et dans l'EMC**

### **Motion 3. La philosophie en séries technologiques**

L'APPEP déplore que la réforme du lycée n'apporte aucun remède à la dégradation des conditions d'enseignement dans les séries technologiques.

Elle exige que le dédoublement d'une heure de philosophie dans les classes de cette filière soit garanti nationalement. L'expérience montre l'intérêt d'un tel dédoublement : l'enseignement de philosophie contribue de façon irremplaçable à cette maîtrise dans la réflexion et la rédaction dont les élèves des séries technologiques ont tant besoin.

Elle demande que l'EMC en Terminale, qui prolonge le programme de philosophie, soit attribuée aux professeurs de philosophie.

Elle s'oppose à la généralisation de l'épreuve de composition telle qu'elle a été définie pour la série STHR et demande une réflexion collégiale de la profession pour refonder les épreuves d'examen dans la filière technologique.

### **Motion 4. La philosophie dans l'EMC**

Dès novembre 2013, l'APPEP s'est engagée pour l'implication des professeurs de philosophie dans l'EMC. Le programme d'EMC prolongeant celui de philosophie, elle estime que ceux-ci ont vocation, dans le cadre des nouveaux programmes, à prendre cet enseignement en charge en Terminale et ponctuellement en Seconde et Première.

Elle demande à être entendue par le GEPP chargé de l'EMC.

## **Conditions d'exercice du métier**

### **Motion 5. Sur les conditions de travail des enseignants**

La disparition des séries aura pour conséquence des effectifs pléthoriques dans les classes de tronc commun. Le temps de concertation avec les professeurs de lettres lorsque la spécialité HLP sera ouverte, l'incertitude sur les services, qui risquent d'être remis en cause chaque année selon que les élèves choisiront ou non la spécialité HLP, l'organisation du contrôle continu, l'institutionnalisation de l'absentéisme sont des dégradations inacceptables des conditions de travail et sont préjudiciables à la qualité de l'enseignement.

### **Motion 6. Les postes en philosophie**

L'APPEP se félicite de la hausse du nombre de postes en philosophie à la session 2019 des concours. Elle y voit la reconnaissance de la qualité du recrutement, la sélectivité des concours en philosophie étant très forte. Mais cette augmentation ne compense pas la baisse continue du recrutement depuis des années, alors que le nombre d'élèves était en constante augmentation, et ne suffira pas à diminuer la forte proportion de professeurs contractuels, ni sans doute les nombreux départs en retraite. Elle demande que cette augmentation soit pérennisée afin de satisfaire les besoins.

### **Motion 7. La formation initiale et continue**

L'APPEP affirme que la formation initiale doit maintenir une exigence disciplinaire en n'engageant pas les étudiants dans des concours arrivant trop tôt dans leur formation. La présence des épreuves écrites des concours en première année de Master semble une condition indispensable.

La formation initiale en Master gagnerait, dans le contexte d'une réforme, à accueillir des Unités d'Enseignement à dominante philosophique tant pour le premier degré que pour le second pour deux raisons. Il faut d'une part que les professeurs des deux degrés puissent transmettre des contenus dont ils maîtrisent les enjeux du point de vue des exigences d'une formation qui prépare les élèves à l'autonomie éclairée du jugement. Une telle qualité de jugement ne peut pas d'autre part être conçue indépendamment d'une compréhension de ce qui permet aux citoyennes et aux citoyens de faire société. L'apport de la philosophie est donc essentiel pour que la préparation des professeurs à l'enseignement moral et civique intègre une réflexion sur les conditions d'exercice de la citoyenneté active dans un régime démocratique

La valorisation de la concurrence entre les élèves, les professeurs et les établissements est en phase avec un modèle de rationalisation de l'économie reposant sur la seule évaluation d'objectifs à atteindre. Dans ce contexte, la philosophie risque de devenir un supplément d'âme déconnecté des enjeux réels. Nous devons saluer le travail opiniâtre des IPR qui font leur possible pour que l'actualité d'une philosophie vivante fasse l'objet d'une reconnaissance forte à l'intérieur du système éducatif.

Les savoirs sont en évolution constante et ils se complexifient. Il faut que les professeurs aient les moyens de formuler, en liaison avec leurs IPR, les besoins qui en résultent et un temps suffisant de formation continue doit ensuite articuler les recherches de ceux qui enseignent à l'apport de travaux universitaires

L'APPEP demande que le cadre et les contenus de la formation initiale des professeurs soient définis nationalement, même si les Universités conservent la charge de celle-ci : les concours de recrutement le sont, de même qu'est nationale la possibilité d'enseigner offerte à tout professeur recruté au sein de l'école publique.

## **Organisation de l'examen et de l'année scolaire**

### **Motions 8. La place de la philosophie dans le baccalauréat**

Les professeurs de philosophie ne sont pas dupes des discours qui attribuent à la philosophie une place exceptionnelle dans la nouvelle organisation du baccalauréat.

Au moment de passer l'épreuve de philosophie, les candidats auront déjà passé 92 % du baccalauréat et n'auront depuis six semaines plus d'autres cours utiles pour l'examen que celui de philosophie.

L'APPEP déplore la baisse du coefficient de l'épreuve de philosophie, qui ne rend pas justice au travail demandé aux élèves.

La faiblesse du coefficient en séries technologiques est particulièrement néfaste : elle conduit à diminuer aux yeux des élèves l'importance d'une discipline pourtant si nécessaire à leur formation.

### **Motion 9. L'organisation de l'année scolaire**

Le calendrier du lycée réformé, qui étale les épreuves du baccalauréat sur deux ans, est incompatible avec la sérénité nécessaire au travail scolaire. Il pousse les élèves hors du lycée avant la fin de l'année de Terminale et relègue l'épreuve de philosophie à la fin du mois de juin, alors que les candidats auront déjà passé 92 % du baccalauréat.

L'APPEP s'oppose à toute forme d'annualisation des services. Elle conteste la semestrialisation de l'année scolaire qui déstructure les services, et n'est pas adaptée au travail des élèves. Ceux-ci ont en effet besoin de bilans plus réguliers. La semestrialisation conduit à faire des conseils de classe de mi-semester, ce qui alourdit encore la tâche des professeurs.

Elle demande que les épreuves communes de Terminale (CCF) aient lieu au troisième trimestre et que les épreuves de spécialité qui, de toute manière, ne peuvent pas être intégrées à Parcoursup, soient passées en juin.

## Un lycée concurrentiel et désorganisé

### **Motion 10. Le contrôle continu.**

L'introduction significative de la part du contrôle continu fait courir un risque sérieux de dévalorisation du baccalauréat, par l'installation d'un « bac maison » et la fin d'un diplôme national anonyme et premier grade universitaire. Elle désorganise les enseignements, particulièrement en Première, accentue les inégalités entre les établissements, expose les professeurs à la pression des familles et de leur hiérarchie et soumet les élèves à une évaluation permanente.

### **Motion 11. Un lycée concurrentiel**

La réforme impose une logique concurrentielle entre les établissements et les disciplines. Le système opaque Parcoursup impose aux élèves une orientation précoce et des disparités de traitement entre les lycées et renforce les inégalités. Il débouche, également, sur une réorientation totale de l'enseignement secondaire selon un principe contraire à sa nature. Les lycéens sont, en effet, sommés, dès la Seconde, de définir leur parcours préparatoire au baccalauréat non en raison de leurs goûts et de la nécessité de s'instruire suffisamment, mais en fonction de choix portant sur l'après-bac trop précoces et hors de portée du fait de leur jeune âge.

## Conclusion

### **Motion 12.**

L'APPEP demande la remise à plat de la réforme.